



CONDITIONS DE SOUTIEN FINANCIER DU CIMPA AUX ÉCOLES CIMPA

Toute École CIMPA doit se conformer aux règles décrites ci-dessous. Leurs non-respect pourra entraîner l'annulation de l'école.

SUPERVISEUR CIMPA : Une fois l'École définitivement acceptée, vous allez recevoir un mail vous indiquant le nom du Responsable Scientifique qui sera le superviseur du CIMPA pour votre école. Il va vous guider dans l'organisation de l'école, il vous aidera pour effectuer la sélection des participants étrangers qui seront financés par le CIMPA (participants CIMPA), et il représentera le CIMPA pendant l'école. Les frais de transport du superviseur CIMPA sont pris en charge directement par le CIMPA, cependant ses frais de séjours sont couverts par le budget de l'école.

BUDGET : Le soutien financier du CIMPA ne doit pas représenter plus d'un tiers du budget total de l'École CIMPA. Les organisateurs doivent s'assurer de compléter leur budget en faisant appel à divers financements au niveau local et international, tout spécialement pour couvrir les frais de voyage et de séjours des conférenciers. Plusieurs sources possibles de financement sont listées en Annexe.

SOUTIEN CIMPA : Au moins $\frac{2}{3}$ du financement CIMPA est destiné à la prise en charge des frais de voyage et/ou de séjour des participants CIMPA (voir ci-dessous). La partie restante peut être utilisée pour couvrir des frais d'organisations tels que les repas et les pauses cafés. Les frais de voyage et de séjours des conférenciers ne seront pris en charge par le financement CIMPA qu'à titre exceptionnel.

LIEU : Il est préférable que l'École se déroule dans un environnement universitaire. Un lieu adapté, commun à tous les participants, est fortement recommandé pour l'hébergement. De préférence, tous les repas seront pris en commun, au moins pour le midi.

PROGRAMME : Une École CIMPA est destinée en priorité aux jeunes mathématiciens de la région. Par conséquent, les organisateurs veilleront à ce que les niveaux des cours soient adaptés au niveau



de tous les participants et le programme doit inclure des séances d'exercices. En aucun cas, l'école ne doit s'apparenter à une conférence ou un workshop, des exposés de recherche de niveau plus élevé pourront être proposés mais dans la limite d'une heure d'exposés par jour.

SITE WEB LOCAL, COMMUNICATION (et zbMATH): Le comité d'organisation de l'École CIMPA doit développer un site web contenant toutes les informations requises : programme scientifique, emploi du temps, lieu, liste des participants, et page d'inscription. Notez que tous les participants sont tenus de s'inscrire sur le site web local de l'école ; seuls les participants sollicitant un financement du CIMPA doivent également candidater sur le site web du CIMPA. Tout matériel de communication dédié à cette école doit inclure le logo du CIMPA (différents logos peuvent être téléchargés sur la page web du CIMPA, partie « Autres liens »). Les organisateurs pourront solliciter un accès gratuit à zbMATH pour la durée de l'école, pour cela contacter l'éditeur de zbMATH à editor@zentralblatt-math.org.

PARTICIPANTS CIMPA : Les participants CIMPA sont les participants issus des pays en développement voisins dont les frais de séjour et/ou de voyage sont couverts par le soutien financier du CIMPA. Les candidatures des participants CIMPA se font directement sur le site web du CIMPA. Environ deux mois avant le début de l'École (la date limite d'inscription des participants CIMPA est communiquée dans la lettre), les deux organisateurs principaux et le superviseur CIMPA procèdent à la sélection des participants CIMPA. Cette sélection, tenant compte de la qualité des candidats et de leur adéquation au sujet et au niveau de l'école, se fait sur la base des cv, lettres de recommandation, et lettres de motivation des candidats. Priorité sera donnée aux jeunes mathématiciens de pays en développement géographiquement proches. Pour chaque candidat sélectionné, le comité de sélection décide de couvrir les frais de séjour et/ou de voyage (un candidat couvert pour son voyage se verra automatiquement couvert pour le logement et les repas). Les frais de voyage au-delà de 600€ ne seront accordés qu'à titre exceptionnel. Chaque participant CIMPA pris en charge pour le voyage devra acheter son billet d'avion (ou autre) et sera remboursé à la fin de l'école par transfert bancaire. Les frais de visas peuvent également être pris en charge.

AUTRES PARTICIPANTS : Tous les autres participants de l'École, tels que les conférenciers, les participants locaux, les participants de pays développés ou les participants ne nécessitant pas de soutien financier du CIMPA, ne sont pas tenus de candidater sur le site web du CIMPA.



LOGEMENT ET REPAS : Si nécessaire, le paiement d'une avance par transfert bancaire est possible avant le début de l'école. Dans ce cas, une facture pro forma accompagnée des données bancaires des bénéficiaires sera requise. Le remboursement final sera effectué à réception des originaux des factures détaillées, à envoyer par mail et par courrier recommandé au CIMPA :

CIMPA
28, Avenue Valrose
Campus Valrose – Bât. Dieudonné II
06108 Nice Cedex 2
FRANCE

RAPPORT FINAL : Un rapport scientifique, administratif et financier devra être soumis (à admin@cimpa.info) au plus tard un mois après l'école. La partie financière comprendra la liste de tous les soutiens financiers reçus et un tableau des dépenses détaillant les frais de voyage et de séjour pour chacun des participants financés par le CIMPA. Inclure également la liste de tous les participants avec noms, affiliations, statuts et genre.

NON ADMIS : Remboursements de participants ayant leur affiliation dans un pays développé (même si originaires d'un pays en développement), frais d'inscription. Le CIMPA ne soutient aucune activité dans laquelle les intervenants sont rémunérés (quel que soit le support financier utilisé à cette fin). Le CIMPA ne remboursera aucun billet en cas d'échec dans l'obtention d'un visa.

ANNEXE : Liste de sources possibles de financement

On fournit ici une liste non-exhaustive de sources possibles de financement internationaux auxquelles les organisateurs de l'École CIMPA doivent postuler.

- International Mathematical Union (IMU) : <http://www.mathunion.org/cdc/grants/conference-support-program/>
- International Center for Theoretical Physics (ICTP) : <http://oea.ictp.it/online/application/sm-apps/>
- Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) : Il est recommandé aux organisateurs de



CIMPA

candidater à un soutien financier auprès de l'AUF. Pour cela, il est nécessaire de contacter le représentant de l'AUF dans la région, voir <https://www.auf.org>. Les écoles seront annoncées aux représentants de l'AUF par des lettres officielles du CIMPA.

- Ambassades : Chaque école sera annoncée à l'Ambassade de France (ou d'Espagne, de Norvège ou de Suisse, si des citoyens de ces pays sont impliqués dans l'école) dans le pays par une lettre officielle du CIMPA. De cette manière, les organisateurs pourront contacter la personne de l'Ambassade en charge de la coopération scientifique pour une demande de soutien.

- Laboratoires internationaux associés (LIA) et Groupements de recherche internationaux du CNRS : Les organisateurs sont encouragés à contacter les directeurs de LIA ou de GDRI du CNRS associés à la région pour solliciter un soutien, voir <http://www.cnrs.fr/insmi/spip.php?rubrique59>